



**AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Laval 2020**

**PRÉSENTÉE PAR
CPA Laval**

DU : 25 janvier 2020

AU : 26 janvier 2020

SANCTION : S-19-175

Sanctionnée par Patinage Québec



Détail de sanction – COMPÉTITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

Le CPA Laval annonce la tenue de l'Invitation Laval 2020.

Dates : 25 janvier 2020 au 26 janvier 2020

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

- Colombie Britannique,
- Yukon;
- Ontario;
- Nouveau-Brunswick;
- Nouvelle-Écosse;
- Ile-du-Prince-Édouard.

Gestionnaire de compétition :	Linda Ouimet
# Téléphone : 450-687-1225	Courriel : info@patinagelaval.com
Président(e) comité organisateur :	Nathalie Farley
# Téléphone : 450-687-1225	Courriel : info@patinagelaval.com
Représentant(e) technique :	Nancy Arial
	Courriel : nancyarial25@gmail.com
Spécialiste de données en chef :	Roger Chagnon
	Courriel : roger.chagnon@icloud.com
Spécialiste de données informatiques :	Lyse Lefebvre
	Courriel : lefebvrelyse@gmail.com

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : S-19-175

NOM DE L'HÔTE :	CPA Laval
SITE INTERNET :	Patinagelaval.com
COURRIEL :	info@patinagelaval.com
TÉLÉPHONE :	450-687-1225

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Place Bell
1950, rue Claude Gagné
Laval, Québec (QC) H7N 0E4

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 100' X 200' (Olympique)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, CPA Laval et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction

6. Inscriptions

Poste: Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin.

Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 20 décembre 2019 à 23h59 à l'adresse suivante :

A/S Linda Ouimet
CPA Laval
2081, rue Michelin
Laval, Québec(Qc) H7L 5B7

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement :

- ✓ Carte de crédit (Visa ou Mastercard);
- ✓ Transfert bancaire via courriel : info@patinagelaval.com;

Aucun paiement postdaté après le 20 décembre 2019 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription

150 \$ par équipe (patine 2 fois) CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) (Pré-Juvenile et Plus)

100 \$ par équipe (patine 1 fois) CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) (Pré-Juvenile et Plus)

80 \$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance avec classement (Élémentaire)

70 \$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance (Débutants)

10 \$ par athlète

50 \$ par Monitoring Senior, Junior, Open, Novice et Intermédiaire

30 \$ par Monitoring autres catégories

9. Système de notation (Sélectionnez selon vos annexes)

- Le système de calcul de points cumulatifs est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (Pré-Juvenile et plus)
- Le système de « Norme de Performance avec classement ». Catégorie Élémentaire
- Le système de « Norme de Performance ». Catégories Débutant I et II

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

11. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

Feuille de contenu de programme et liste des patineurs (incluant les substituts) par courriel : Lien Internet ou courriel info@patinagelaval.com

Date limite : 15 janvier 2020

Accès avec accréditation

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérants d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande, comme le détermine le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs).

Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

12. Accréditation des entraîneurs

PROCÉDURES

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#).

Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

Entrée permise – Frais de 15 \$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous présentez une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET/OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
 - Présenter les documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres de Patinage Canada pour la saison en cours;
 - Preuve de certification;
 - Carte valide de premiers soins;
 - Preuve que le BackCheck est à jour;
 - Preuve que le cours « Respect et sport » est à jour;
 - Preuve que vous avez fait le cours en ligne « Code d'éthique »;

*** Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou devront se faire remplacer auprès de leurs athlètes

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)
La personne en charge de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 10 \$

Passeport 2 jours : 12 ans et plus : 15 \$

6 à 11 ans : 5 \$

6 à 11 ans : 8 \$

5 ans et moins : Gratuit

Les équipes et leur Chaperon (s) auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation

14. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

15. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront des médailles. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, l'équipe recevra des médailles.

b) Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera Disponible sur le site Internet et sera Transmis au club et régions et aux entraîneurs après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

20. Photos

Photos Non Disponibles.

21. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

22. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Sheraton Laval
2440, Autoroute des Laurentides
Laval (Qc) H7T 1X5
450 687-2440

<https://www.marriott.com/hotels/travel/yulls-sheraton-laval-hotel/>

Code pour rabais : Mentionner Compétition Invitation Laval lors de la réservation

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les [exigences techniques](#) de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**
Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court : Max. 2 min. 50 sec. et
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **OUVERTE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 4 min. (+ ou – 10 sec.)
- **JUNIOR**
Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court: Max. 2 min. 50 sec. et
: 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **INTERMÉDIARE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **NOVICE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min. (+ / – 10 sec.).

- **PRÉ-NOVICE**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais doivent être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **JUVÉNILÉ**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 13 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **PRÉ-JUVÉNILÉ**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **ÉLÉMENTAIRE – PATINE 1 FOIS**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT II – PATINE 1 FOIS**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition
Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT I – PATINE 1 FOIS**
Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 2 min.10 sec.

- **ADULTE PSY I**
Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**
Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**
Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.